

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17/03/2020



Restez chez vous ! Pour les déplacements absolument obligatoires, envisagez la solution vélo : efficacité, santé et distanciation.

Crise du Covid-19 : la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) appelle au civisme et à la bienveillance.

C'était une évidence pour elle, autant en termes de responsabilité que d'exemplarité : la FUB a tenu son conseil d'administration (16 administrateurs + 5 intervenants) 100 % à distance dès samedi 14 mars, et a placé l'ensemble de ses 12 salariés en télétravail dès lundi 16 mars au matin.

Conformément aux instructions officielles, **les déplacements doivent être réduits autant que possible et se limiter à ceux indispensables.** Néanmoins, la FUB souhaite rappeler que, y compris en termes de lutte contre le Covid-19, l'usage du vélo est la meilleure solution pour de nombreux déplacements, notamment ceux de moins de 7 kilomètres. **Ainsi, la bicyclette permet par exemple aux soignantes et aux soignants de respecter leur distanciation en leur évitant les transports en commun, tout en effectuant une activité physique minimale bénéfique autant à leur santé mentale que physique.**

Afin d'éviter tout accident, et ainsi ne pas contribuer à la charge du système de santé français, la FUB appelle :

1. Les automobilistes à faire preuve **de prudence et de bienveillance** envers les piétons et cyclistes, et notamment en ralentissant ⁽¹⁾ et en respectant le mètre de distance latérale minimale à observer en cas de dépassement (1m50 hors agglomération), ainsi qu'en veillant aux cyclistes lors des ouvertures de portières.
2. Les cyclistes à **veiller à l'état technique de leur vélo** (freins, pneus, éclairage actif et passif), à s'habiller en couleurs claires ou vives si le trajet comporte des zones mal éclairées, et plus généralement à être visibles et prévisibles. **Et ne pas oublier leurs certificats de déplacement pour faciliter le travail des forces de l'ordre.**
3. Les professionnels du vélo à **continuer à assurer l'entretien des vélos** pour celles et ceux qui en ont besoin, notamment les soignantes et les soignants. (Prise de rendez-vous et échange avec le technicien tant que possible par téléphone.)
4. Les responsables des ressources humaines et les responsables opérationnels à **encourager l'usage de la bicyclette**, a fortiori quand ce mode de déplacement peut se substituer aux transports en commun.

⁽¹⁾ Code de la route R 413-17-1°

Créée en 1980, la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, fédère plus de 340 associations dans toute la France. Elle agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, économe en espace, en énergie et bon pour la santé.

CONTACTS PRESSE

Anne-Sybille Riguidel
Chargée des relations presse
Mail : as.riguidel@gmail.com
Tél. 06 32 10 26 38

Olivier Schneider
Président FUB
Mail : o.schneider@fub.fr
Tél. 06 16 09 12 29

Perrine Burner
Chargée de communication FUB
Mail : p.burner@fub.fr
Tél : 03 88 76 70 86